

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 2 mai 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 2 mai, a arrêté un projet de loi du pays ; adopté 9 arrêtés et examiné 28 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Projet de loi du pays

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relatif aux journalistes qui modifie le code du travail. Il s'agit en premier lieu de répondre à l'attente des salariés et employeurs de préciser les règles sur les conditions d'exercice de la profession. Il s'agit, ensuite, de plafonner le montant des indemnités dues en cas de licenciement d'un journaliste, ou de démission liée à une cession du journal ou de changement de ligne éditoriale. Enfin, le dernier point traite de la question de la délivrance de la carte de journaliste. > [Voir communiqué détaillé « Statut des journalistes »](#).

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL Fidelia en qualité de société d'expertise comptable (SARL).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) à aménager un exutoire au niveau du creek Mamié, au Mont-Dore.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné deux membres pour siéger à l'organisme de gestion des signes d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles, agroalimentaires et de la mer :
 - la présidente de l'Union fédérale des consommateurs - Que Choisir (UFC – Que Choisir),
 - la présidente d'Ensemble pour la planète (EPLP).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné de nouveaux représentants de la Nouvelle-Calédonie des secteurs de la culture de la condition féminine et de la citoyenneté, pour siéger au sein du conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim. Mme Astrid Gopoea est désignée en qualité de membre titulaire en remplacement de Mme Valentine Eurisouké et Mme Rolande Trolue est désignée en qualité de membre suppléante en remplacement de Mme Astrid Gopoea.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de déplacement de personnes extérieures à la collectivité dans le cadre de la préparation d'un concert pour la Journée internationale de la femme 2018 (mission du 5 au 14 mai 2017).

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne et réservé pour le recrutement de 12 attachés d'administration générale, à compter du 29 juillet 2017. 10 postes sont ouverts pour le concours interne et 2 postes pour le concours réservé. La date de clôture des inscriptions est le 29 juin 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours internes et réservés pour le recrutement de 14 rédacteurs d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 29 juillet 2017. 11 postes sont ouverts pour le concours interne, et 3 postes pour le concours réservé. La date de clôture des inscriptions est le 29 juin 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux concours sur titre pour le recrutement de deux assistants en enseignement musical pour le Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 28 juillet 2017 pour le premier concours, et du 31 juillet 2017 pour le second concours. Un poste est ouvert pour chacun des deux concours. La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 juillet 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour les psychologues du cadre territorial, à compter du 24 juillet 2017. La date de clôture des inscriptions est fixée au 29 juin 2017.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 9 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et trois avis favorables sur des demandes de cartes de séjour temporaires. Il a émis 16 avis favorables sur des autorisations de travail, dont 3 concernent les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de décret relatif aux modalités de mise en œuvre des moyens de communication audiovisuelle pour la tenue d'une audience du tribunal de première instance de Nouméa.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné une proposition de délibération portant création d'une commission spéciale auprès du Congrès dénommée « commission de la mer et du littoral calédonien » (proposition n° 68 du 27 mars 2017 déposée par M. Thierry Santa).